

Paris, le 7 octobre 2003 - N° 365/D130

Les Rencontres du CNIS sur le moyen terme

Les grands chantiers de la statistique financière à l'horizon 2008

Compte rendu de la réunion du

19 mai 2003

Présidée par Jean-Paul POLLIN, Président de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements »

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU CNIS SUR LE MOYEN TERME DU 19 MAI 2003

**Les grands chantiers de la statistique financière
à l'horizon 2008**

Président : Jean-Paul POLLIN, Professeur à l'Université d'Orléans – Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion

Rapporteur : Régine MONFRONT, Banque de France

Responsable de la formation : Monique BOURBIGOT (01 41 17 52 66)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

	Page
Introduction par Jean-Paul POLLIN	4
L'harmonisation européenne des données monétaires et financières	5
Michel BOUTILLIER (Université Paris X), Jean CORDIER (Banque de France), Didier DAVYDOFF (Observatoire de l'Épargne européenne)	
L'intérêt d'un accès aux données micro-économiques bancaires	13
Michel DIETSCH (IEP-Strasbourg), Olivier JAUDOIN (Commission Bancaire)	
Les statistiques des échanges de services et des investissements directs à l'étranger	19
Lionel FONTAGNÉ (CEPII), Dominique NIVAT (Banque de France), Claude PEYROUX (Banque de France), Isabelle RABAUD (Université d'Orléans)	

LISTE DES PARTICIPANTS

M ^{me}	ARTIGUEBIELLE Jacqueline	CNIS - Comité du label
M.	BAHUCHET Marc-Alain	Banque de France
M ^{me}	BARDOS Mireille	Banque de France
M ^{me}	BOURBIGOT Monique	CNIS
M.	BOUTILLIER Michel	Université Paris X Nanterre
M.	CORDIER Jean	Banque de France
M.	DAVYDOFF Didier	OEE
M.	DEPOUTOT Raoul	INSEE
M.	DIESTCH Michel	IEP Strasbourg
M.	DESROSIERES Alain	INSEE
M.	DETAPE Yves	INSEE
M ^{me}	DEUDON Aurélie	CROCIS-CCIP
M.	FONTAGNÉ Lionel	CEPII
M.	JAUDOIN Olivier	Commission bancaire
M.	LANG Gérard	INSEE
M.	LE MESTRIC Michaël	MINEFI
M ^{me}	MONFRONT Régine	Banque de France
M.	NIEDZWIECKI Cédric	BDPME
M.	NIVAT Dominique	Banque de France
M.	PETIT Christian	CGT
M.	PEYROUX Claude	Banque de France
M.	PLATEL Régis	MEDEF
M.	POLLIN Jean-Paul	Université d'Orléans
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M ^{me}	RABAUD Isabelle	Université d'Orléans
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M ^{me}	ROUGERIE Catherine	INSEE
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	TERRIER Christophe	Direction du tourisme
M.	VANOLI André	INSEE

Absents excusés

M.	ADNOT Philippe	Sénateur - Président du Conseil Général de l'Aube
M.	ALLIER Hubert	UNIOPSS
M.	BOURGUIGNON Pierre	Député-maire de Seine-Maritime
M ^{me}	BRIAND Marie-Jeanne	Députée régionale au Tourisme Champagne-Ardenne
M.	DURAND Denis	CGT (remplacé par M. Christian PETIT)
M.	FABRE Paul	Président du CRIES PACA
M.	FRÉVILLE Yves	Sénateur
M.	LORRAIN Jean-Louis	Conseiller général
M.	MERVILLE Denis	Assemblée nationale
M.	MOCQUET Jean-Marie	Délégué Régional au Tourisme Poitou-Charentes
M.	PAILLARD Francis	Président de la Chambre des métiers de l'Aube
M.	ROBIN Benoît	Force ouvrière
M.	WERMES Robert	AFEST

I- Introduction

Jean-Paul POLLIN, Président

Cette réunion s'inscrit dans la construction du programme à moyen terme du CNIS. Nous nous sommes longuement interrogés à propos de l'intégration des préoccupations monétaires et financières et de la problématique de la balance des paiements dans le dispositif de réflexion sur ce programme. Nous y avons obtenu une place, dans une faible mesure, à la réunion prévue le 25 juin à Lyon. Nous souhaitons conduire une réflexion complémentaire sur la production des statistiques monétaires et financières. Dans cet esprit, nous avons programmé la présente réunion, qui constitue une session extraordinaire de la Formation « Monnaie, finance et balance des paiements ». Nous avons finalement retenu trois thèmes de réflexion.

1. La transformation des statistiques monétaires et financières inhérente à l'intégration dans la zone euro

Le débat sur l'harmonisation européenne des statistiques monétaires et financières et ses conséquences sur les données nationales est toujours d'actualité.

2. L'accès aux données individuelles dans le domaine de la banque et de l'assurance

Ce thème est un de mes *leitmotiv*. Nous n'avons pas accompli de progrès significatif dans ce domaine depuis notre dernière discussion à ce sujet. Nous pouvons réfléchir à ce que nous pourrions concevoir pour les cinq prochaines années.

3. Les statistiques financières internationales

Ce thème regroupe deux problématiques, déjà débattues en réunion de formation : d'une part, la comptabilisation des services et les difficultés soulevées à cet égard par la constitution de la zone euro et d'autre part, les flux d'investissements directs internationaux, dont je rappelle qu'ils ont fait l'objet d'un colloque l'an dernier à la Banque de France, à la suite de l'intervention d'un groupe de travail. Sur cette question d'actualité de l'attractivité du territoire national, nous devons également réfléchir aux actions adéquates. D'ailleurs, le Conseil d'analyse économique a publié récemment un rapport sur la compétitivité, rédigé par Lionel Fontagné.

Lionel FONTAGNÉ, CEPII

Michèle Debonneuil y a également contribué.

Jean-Paul POLLIN, Président

Ce rapport aborde le thème de l'attractivité à l'aune des investissements financiers internationaux. Il est riche à la fois en informations et en analyses pertinentes.

L'optique de notre réunion est de dégager des orientations pour le programme de moyen terme 2004-2008 à partir d'un dialogue entre utilisateurs et producteurs. Bien entendu, notre formation débattera de ces actions possibles au cours de sa réunion ordinaire.

Contrairement à ce que l'invitation que vous avez reçue indiquait, nous débutons aujourd'hui par la discussion sur l'harmonisation européenne des données monétaires et financières. Les utilisateurs sont représentés par Michel Boutillier, de l'Université Paris X - Nanterre et Didier Davydoff, Directeur de l'Observatoire de l'épargne européenne. Lors d'une précédente réunion, nous avons déjà évoqué cet Observatoire, dont la position est idéale pour les questions qui nous préoccupent. Les producteurs de statistiques seront représentés par Jean Cordier, Directeur des études statistiques et monétaires de la Banque de France.

II - L'harmonisation européenne des données monétaires et financières

Point de vue des utilisateurs (premier exposé)

Michel BOUTILLIER, Université Paris X - Nanterre

Plutôt que d'établir une longue liste de suggestions, je préfère m'appuyer sur des préoccupations personnelles. Je constate cependant que, contrairement à l'intitulé de notre table ronde, tous les pays producteurs de statistiques de la zone euro ne sont pas représentés.

Pour nuancer les critiques que je vais émettre, je précise tout d'abord que les statistiques produites par la France sont d'une qualité honorable par rapport à ses homologues européens. La nomenclature des opérations financières est assez détaillée en comparaison, par exemple, de celle des Pays-Bas. Le domaine des statistiques monétaires et financières étant assez vaste, j'ai choisi de me concentrer sur le tableau d'opérations financières (TOF). J'identifie cinq voies d'amélioration :

1. Rétropolations portant sur les données du tableau d'opérations financières

Le nivellement de la qualité en Europe semble s'être effectué par le bas en matière de production de tableaux d'opérations financières. Tous les pays ont produit des séries relativement courtes. Ce phénomène est moins perceptible pour les statistiques monétaires. Les séries temporelles des TOF, en France, s'étendent pour la plupart de 1995 à 2001. Des travaux de réropolation ponctuels ont été accomplis mais le tableau complet présente un intérêt bien plus grand que les données qui le composent considérées individuellement.

2. Vision plus claire des positions prises sur les actions (non cotées notamment)

Un groupe de travail du Commissariat au plan a travaillé sur les actions non cotées. De ce point de vue, par rapport à d'autres pays, les producteurs de statistiques français ont eu le mérite d'affronter le problème. Sans doute faudrait-il exercer une pression sur nos partenaires communautaires afin qu'ils améliorent l'information sur les positions prises sur les actions, et notamment les actions non cotées. A cet égard, la situation française pourrait servir de référence.

3. Analyse uniforme des contreparties

Toutes les réflexions sur la complexification de la sphère financière conduisent à analyser des engagements à partir de la mise en évidence des contreparties. Le fait que les contreparties d'un agent financier soient elles-mêmes des agents financiers n'est certainement pas neutre. Cet argument est présenté de plus en plus fréquemment. La sphère financière se complexifie. En lisant, par exemple, les calculs de taux d'intermédiation financière du rapport du CNCT, l'on constate que de multiples hypothèses sont formulées. Des travaux préliminaires pourraient limiter le nombre de ces hypothèses. Certains pays proposent une analyse des contreparties, et notamment l'Espagne et la Finlande, qui analysent systématiquement et selon un mode opératoire uniforme, les contreparties, pour chaque actif du TOF. D'autres pays sont plus pragmatiques dans leur approche et utilisent différentes méthodes d'analyse des contreparties suivant les lignes. Tout progrès en la matière servirait à l'harmonisation mais nous permettrait surtout d'affiner nos analyses conjoncturelles ou structurelles sur la sphère financière.

4. Distinction des échanges intra et extra-communautaires

Mon quatrième thème va de pair avec l'harmonisation dans la mesure où le développement du Marché unique rend caduque toute approche qui ne distinguerait pas les échanges intra-communautaires et extra-communautaires. Le TOF est actuellement incompatible avec cette démarche. Il est possible que la BCE supervise des travaux rétablissant une compatibilité partielle : nous pourrions ainsi reconstituer les opérations intra-communautaires dont les contreparties seraient de nationalité étrangère. Je demande un éclatement de la ligne S2 selon que les échanges sont intra-communautaires ou non. Nous aurons peut-être l'occasion d'en débattre à nouveau lorsque nous aborderons les IDE ou les investissements de portefeuille. Le FMI pilote plusieurs projets de nature à offrir la possibilité d'éclater le poste « reste du monde » en deux sous-ensembles.

5. Meilleure identification des droits de retraite

Il est difficile de reconnaître les différents droits à la retraite parmi les statistiques du TOF. Les droits nets des ménages sur les fonds de pension, par exemple, ne se situent pas dans la ligne A612, contre toute logique. En France, l'on observe ainsi un manque de rigueur dans le traitement de l'épargne salariale (PEE et PPESV). En bref, la situation présente ne contribue déjà pas à l'harmonisation.

Voilà pour mes constatations qui, je l'espère, n'auront pas paru trop arbitraires.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je propose que Didier Davydoff intervienne et complète éventuellement ces constatations avant que le représentant des producteurs ne s'exprime.

Point de vue des utilisateurs (deuxième exposé)

Didier DAVYDOFF, Observatoire de l'épargne européenne

Monsieur Boutillier a abondamment contribué aux travaux de l'Observatoire de l'épargne européenne. Je ne reviendrai pas sur son point de vue, que je partage.

Présentation de l'Observatoire de l'épargne européenne (OEE)

L'OEE opère au niveau européen, à la fois par l'objet de ses travaux - nous nous interdisons de ne travailler que sur un seul pays - et par ses partenaires. Nous avons ainsi déjà travaillé avec Eurostat et nous avons engagé une action avec la BCE durant laquelle nous allons analyser les comptes financiers des ménages à partir de variables explicatives rendant compte de différences culturelles, institutionnelles, fiscales et statistiques. L'Observatoire de l'épargne européenne réalise des études et simultanément propose des statistiques à ses membres. Cela dit, sa vocation n'est pas celle d'un gestionnaire de statistiques. Il essaie simplement, à des fins démonstratives, de réaliser des ventilations plus fines de certains secteurs. En revanche, la fourniture pérenne des statistiques ainsi suggérées dépasse ses moyens propres.

L'OEE est un espace de rencontre entre utilisateurs et producteurs de statistiques. Diverses institutions, comme le Commissariat général du plan et la Banque de France, participent activement au contenu statistique et à la méthodologie des études. J'encourage les autres producteurs statistiques français à devenir membres de l'Observatoire.

Liste de suggestions sur le tableau des opérations financières

Mes suggestions portent sur les données macrofinancières du tableau d'opérations financières, les données d'enquêtes et des domaines para-économiques, comme la fiscalité.

1. Raccourcir les délais de production

Les utilisateurs de données de comptabilité nationale désirent un raccourcissement des délais de mise à disposition. Les comptes trimestriels constituent à ce titre un chantier important. Nous avons lancé un essai de constitution d'un indicateur conjoncturel d'aversion au risque des épargnants. Nous aurions besoin de l'alimenter avec des indicateurs avancés de flux d'acquisition des actifs risqués par les ménages. Nous ne disposons actuellement que des flux de liquidités. Une plus grande rapidité de communication des données permettrait à de nouveaux types d'études d'exister sur la base des TOF.

2. Améliorer la ventilation des opérations financières

Une ventilation plus fine des opérations financières et une plus grande précision de la notion de valorisation seraient également souhaitables. Grâce au SEC 95, les comptes financiers sont théoriquement harmonisés entre les pays européens. En pratique, certaines asymétries persistent pour certaines opérations.

Par exemple, l'information de flux et de stocks concernant les actions n'est déclinée selon les actions cotées et non cotées que dans quelques pays. Cette distinction est utile pour certaines études en raison de la grande dissymétrie des deux sous-ensembles.

Citons un autre exemple : le crédit commercial n'est pas distingué des autres opérations diverses dans de nombreux pays, ce qui complique l'interprétation de l'évolution du patrimoine économique.

3. Rendre compte de l'exposition au risque

Nous pourrions aller au-delà des dispositions du SEC 95 en créant des comptes satellites qui rendraient les comptes financiers davantage représentatifs de l'exposition au risque. L'approche des comptes financiers serait plus financière que juridique.

Par exemple, il serait pertinent de distinguer les contrats d'assurance vie libellés en euros et ceux tenus en unités de compte. Cette distinction permettrait en effet d'estimer la part des contrats exposés aux aléas du marché. L'Observatoire a d'ailleurs réalisé cette ventilation pour une année, en interrogeant les organisations professionnelles et les autorités de contrôle des sociétés d'assurance.

Je citerai également l'exemple des fonds monétaires, généralement isolés dans les comptes financiers mais encore hétérogènes en termes d'exposition au risque, laquelle est fonction des natures de placements du fonds considéré. Il serait aussi intéressant d'examiner les fonds garantis, compte tenu du contexte boursier.

Nous souhaiterions disposer, pour certaines informations, des flux bruts et non des flux nets, en particulier pour l'endettement. Nous progresserions dans notre appréhension de l'épargne si nous pouvions discriminer les remboursements des revenus effectivement disponibles, ce qui serait possible en connaissant les flux bruts. Grâce aux échéanciers de crédit et de renégociation des crédits, nous réaliserions d'importants progrès.

Réflexions sur la valorisation

1. Difficultés liées à la réévaluation

La France est seule en Europe à produire des comptes de réévaluation, seule donnée fiable de constitution de comptes de patrimoine. En procédant au calcul de la différence entre flux et stocks pour l'ensemble des pays européens entre 1995 et 2001, nous avons abouti à des résultats singuliers, difficilement explicables voire inconciliables avec les mouvements des marchés financiers.

2. Les actions non cotées

La valorisation est intimement liée au problème des actions non cotées. Nous souhaitons qu'une éventuelle future évaluation française des actions non cotées soit produite le plus tôt possible. Au niveau européen, le problème ne serait nullement résolu, du fait de la coexistence en Europe de modes très différents de valorisation des actions non cotées. Michel Dietsch a abondamment travaillé sur cette question.

Nous avons pour notre part essayé de reconstruire des valorisations selon un mode homogène en appliquant aux actions non cotées le même ratio de valorisation sur fonds propres qu'aux actions cotées. Nos résultats restent très fragiles. Je pense que ce chantier dépasse les moyens de l'OEE et qu'il appartient aux producteurs publics de s'y atteler.

3. Les plus-values

Je signale également une notion adjacente à la comptabilité nationale : les plus-values réalisées. Je rappelle que seules les plus-values latentes se retrouvent dans les comptes nationaux. La connaissance des plus-values réalisées serait néanmoins intéressante.

4. Les engagements de retraite

Nous avons publié voici deux semaines une étude sur la valorisation des engagements de retraite des entreprises. Elle illustre la grande variété des méthodes comptables nationales, de sorte que les évaluations varient de 80 à 140 % (100 % en moyenne) de celles obtenues en appliquant les normes internationales. Sinon directement, mais via des fonds de pensions, toutes les grandes entreprises ont un lourd niveau d'engagement de retraites. Les agences de notation tiennent d'ailleurs à présent compte de cet élément.

Suggestions portant sur les données d'enquêtes

Je laisserai Michel Dietsch évoquer les données d'entreprises. Concernant les ménages, aucune enquête n'est organisée au niveau européen. Nous avons commandé une étude sur le profit des actionnaires individuels, à partir de diverses études préexistantes. Nous avons par exemple compilé les résultats de l'enquête patrimoine de l'INSEE. Nous préférierions cependant pouvoir disposer de sondages effectués selon une méthode harmonisée à l'échelle de l'Europe.

Il n'existe aucune base de données centralisée utilisable par des économistes sur la fiscalité de l'épargne. Nous avons commandé une étude consistant à mesurer le taux de prélèvement fiscal sur l'épargne des ménages selon leur niveau de revenu fiscal. Le résultat est fragile par son unicité et par son aspect exclusivement théorique. Nous sommes demandeurs d'informations portant sur les prélèvements fiscaux par type de placement et par type d'agent économique.

Jean-Paul POLLIN, Président

La parole est au représentant des producteurs de statistiques.

Point de vue des producteurs

Jean CORDIER, Banque de France

Remarques préliminaires

J'aimerais en premier lieu formuler deux remarques préliminaires qui me paraissent importantes eu égard au contexte européen. Tout d'abord, la collaboration européenne s'accompagne d'une élévation de l'exigence en matière de statistiques financières. Chaque pays ayant tendance, dans les comités, à mettre en valeur son produit d'excellence, les programmes reflètent souvent le meilleur exemple dans chaque domaine. L'élévation de la qualité est positive mais coûteuse en temps. Les grands pays éprouvent une difficulté comparativement plus grande à restructurer leur système statistique. L'Allemagne a accepté, après une période d'hésitation de plusieurs années, de participer à un effort européen de constitution de comptes financiers trimestriels. En résumé, la montée du niveau d'exigence améliorera certainement la qualité des statistiques financières, mais seulement à terme.

Ma deuxième remarque préliminaire tient au contexte politique : l'Union monétaire européenne a favorisé le développement des statistiques monétaires au détriment des comptes financiers, notamment à cause de l'inertie allemande. Je pense que la situation sera nettement améliorée pour 2005.

Je me propose à présent de répondre à certains points soulevés par mes prédécesseurs, sur les statistiques monétaires puis sur les comptes financiers.

Projets relatifs aux statistiques monétaires

N'ayant pas entendu de critique sur les statistiques monétaires, j'en déduis que l'offre correspond à la demande. Le dispositif actuel est en place depuis 1998. Nous occupons une position de force relative dans ce domaine : la question est encadrée sur le plan juridique par une réglementation émanant de la BCE, applicable aux déclarants nationaux. L'harmonisation européenne est pratiquement complète. Les principales progressions possibles ont été réalisées. Néanmoins, à partir de 2003, des projets importants d'amélioration du dispositif existant seront initiés.

1. Ventilation accrue des contreparties

Un règlement datant de la fin de l'année 2001 prévoit une ventilation plus détaillée comportant des renseignements sur les contreparties des avoirs et engagements des établissements financiers monétaires. L'application de ce règlement sera coûteuse car la remise de ces données est prévue à fréquence mensuelle. Certains pays ont avancé qu'il leur serait facile d'adopter un rythme mensuel et la France, bien que réticente sur la nécessité d'une telle fréquence, a accepté ce projet. Cette charge de travail supplémentaire est difficile à absorber.

2. Précision accrue des mesures de la valorisation

La seconde amélioration est relative à la valorisation. Une nouvelle fois, sont concernés les établissements financiers monétaires. Jusqu'à présent, nous parvenions à effectuer nos propres estimations. Nous disposons à présent d'informations communiquées directement par les établissements remettants, astreints à nous révéler leurs indices de valorisation, ce qui nous permet d'exercer un contrôle plus précis et d'améliorer sensiblement la qualité de nos informations.

3. Etude sur les marges d'intermédiation bancaire

Une enquête originale sur les marges d'intermédiation bancaire est prévue. Nous pourrions désormais comparer les niveaux de marges et non plus seulement noter leur évolution dans les différents pays.

Au niveau européen, les données des taux débiteurs et créditeurs sur les opérations nouvelles constitueront une nouveauté. La France, qui disposait déjà d'un tel système, a contribué à faire naître ce projet. Nous espérons que cela permettra la constitution d'un indicateur de volume des opérations nouvelles.

Nous disposerons également bientôt de statistiques sur taux relatifs aux encours de crédits et de dépôts. En France, la collecte s'effectuera au moyen de la mesure des taux moyens, à partir desquels seront calculés des flux d'intérêts concernant les intermédiaires financiers bancaires. Cette façon de procéder nous permettra simultanément d'améliorer la qualité des statistiques relatives aux flux d'intérêts, pour lesquels nous disposerons d'informations trimestrielles et détaillées.

4. Etude comportementale sur l'offre et la demande de crédit

Enfin, le dernier projet concerne le Bank lending survey, publié pour la première fois par la BCE. Ce document consiste en une étude tendancielle des comportements d'offre et de demande de crédits. Pour des raisons politiques, la BCE a tenu à publier ces informations très rapidement. J'espère que nous serons en mesure de publier nos chiffres de concert avec la BCE au prochain trimestre.

Les enquêtés sont invariables : ce sont les banques, pour l'essentiel. Nos échanges sont parfaitement rodés. Par ailleurs, les questions de stabilité financière confèrent à ces statistiques une importance grandissante.

Projets relatifs aux comptes financiers

Nous espérons que nos divers dispositifs seront stabilisés en 2004. Nous pourrions alors davantage consacrer d'efforts aux comptes financiers.

Dans ce domaine, je me propose de développer les programmes européens puis j'aborderai certains aspects particuliers qui ont été évoqués.

1. Etablissement de comptes financiers trimestriels européens

Tout d'abord, saluons une bonne nouvelle : à la fin 2002, le Comité statistique européen de la BCE a fait adopter par le Conseil des gouverneurs une « guideline » (traduction officielle : « orientation »). Ce texte contraint les banques centrales nationales à contribuer à la confection de comptes financiers trimestriels harmonisés. Les Allemands se sont décidés à s'aligner sur leurs partenaires et affichent l'intention de fournir des comptes trimestriels complets. Les comptes financiers européens devront être constitués d'ici 2005. Les plus grands pays manifesteront probablement le désir de produire des comptes nationaux trimestriels. La France, l'Allemagne et l'Espagne ont d'ores et déjà adopté cette position. Avant 2005, les tentatives d'analyse des comptes financiers européens se heurteront à des statuts dérogatoires de certains Etats.

2. Publication de comptes trimestriels par les administrations publiques

La seconde bonne nouvelle pour les observateurs extérieurs provient de règlements européens qui obligeront les administrations publiques à publier des comptes trimestriels à l'horizon 2005. Tous les États membres se placent dans une attitude plus positive par rapport à l'harmonisation des données trimestrielles. Des réticences se font pourtant jour, certains craignant que la communication d'informations trimestrielles n'engendrent un contrôle trimestriel du déficit public. Certains règlements sont déjà votés, d'autres sont en cours d'examen. Le dispositif complet devrait être instauré en 2005.

Eurostat réclame par ailleurs une analyse sectorielle affinée des tables annuelles de finances publiques transmises à Eurostat. Sont concernées au premier chef les données sur la dette publique et sur le transfert des données comptables publiques vers les comptes nationaux. Cette exigence devrait provoquer un accroissement de la qualité des données financières. L'environnement européen est donc aujourd'hui sensiblement plus favorable aux comptes financiers.

3. Mise en place de la base 2000 des comptes nationaux

En France, le report d'un an (prévu en 2004, repoussé en 2005) du passage à la base 2000 nous fournit un laps de temps supplémentaire pour achever de conduire certains dossiers, et notamment celui des actions non cotées pour lesquelles à la fois la détention et la valorisation seront revues.

Réponses aux demandes des utilisateurs

1. Rétropolation des séries financières

Plusieurs points des interventions précédentes portaient sur les comptes financiers trimestriels. Il me semble tout d'abord que d'assez nombreuses rétopolations ont été réalisées. Si certaines séries sont lacunaires, je vous conseille de vous adresser à Régine Monfront, qui a effectué ces rétopolations.

Régine MONFRONT, Banque de France

Les TOF complets sont rétopolés jusqu'en 1976, en encours et en flux.

Jean CORDIER, Banque de France

2. Exhaustivité des comptes financiers

Il est anormal de considérer que toutes les réponses doivent se trouver dans les comptes financiers. Les comptes financiers sont nécessairement synthétiques. Nombre de questions qui ont été posées sont des sujets de recherche à part entière. Par conséquent, il est concevable de constituer à leur égard des bases de données spécifiques, par exemple des comptes satellites. Toute démarche consistant à reporter des informations originales dans des comptes financiers semble contraire à la vocation synthétique de ces comptes. Les demandes qui ont été exprimées me paraissent donc mal orientées.

3. Coût des informations complémentaires

Gardons par ailleurs à l'esprit le coût de la rétopolation qui a été effectuée. Je ne me sens pas investi du pouvoir d'engager des milliers d'euros au nom de la Banque de France pour répondre à une demande particulière, aussi respectable soit-elle.

4. Valorisation des actions non cotées

Le dossier des actions non cotées sera rouvert à l'occasion du passage à la base 2000.

5. Méthodologie statistique française

Par rapport à d'autres pays, la France témoigne d'une plus grande prudence quant à des bouclages qui reposeraient sur des données statistiques à la robustesse non éprouvée. A la décharge des pays qui pratiquent ce genre de bouclages, ils les effectuent en toute transparence. Nous pourrions dans certaines circonstances, « forcer » certains bouclages tout en restant transparents.

6. Conséquences de l'éclatement du poste du reste du monde

L'éclatement du poste du reste du monde est susceptible de reporter la charge sur les responsables des balances des paiements. De plus, cette opération est quelque peu illusoire car la fongibilité des économies européennes est croissante. Une *task force* européenne dédiée à ce problème a été constituée. Elle réfléchit à la charge de travail supplémentaire admissible pour les compilateurs de balance des paiements pour faciliter le travail de confection des comptes financiers de la Zone euro que doit accomplir la BCE. Nous espérons en tirer profit pour les comptes financiers français. Nous espérons que nos négociations auront avancé à la prochaine réunion du CMFB. La *task force* devrait de toute manière rendre son rapport d'étape à cette occasion.

7. Les intermédiaires financiers non monétaires

Vous avez mentionné la question des fonds de pension et des compagnies d'assurance. Il s'agit d'une faiblesse générale du SEC 95. La BCE ne se reconnaît pas de pouvoir de coercition en la matière. Elle définit des orientations concernant les « OFIes » (Other Financial Intermediaries). Tous les pays européens éprouvent de réelles difficultés à organiser le *reporting* des assureurs. Je pense qu'une action est nécessaire dans ce domaine. Les assureurs constituent désormais la plus grosse « caisse », loin devant le Livret A. Nous disposons de peu de données continues disponibles dans des délais raisonnables, ce qui est handicapant pour les utilisateurs. Il existe probablement un champ de développement pour un compte intermédiaire ou satellite spécifique.

Débat

Jean-Paul POLLIN, Président

Je note que cette question a été soulevée par les trois intervenants. Nous devons effectivement y réfléchir. Je propose que nous nous concentrons à présent sur une question qui nous paraîtrait importante. Les utilisateurs souhaitent-ils répondre à Monsieur Cordier ?

Michel BOUTILLIER, Université Paris X - Nanterre

Je souhaite revenir sur un point, particulièrement révélateur de l'utilisation des informations financières. Je conçois que les TOF ne puissent pas être extrêmement détaillés. Néanmoins, l'utilisateur devrait pouvoir y retrouver les données correspondant à l'objet de ses recherches.

Par exemple, le fait que l'activité bancaire traditionnelle soit relativement bien observée et que l'activité de bancassureur soit plus obscure nuit à l'analyse.

Didier Davydoff a souligné à juste raison la distinction utile entre les contrats tenus en euros et ceux tenus en unités de compte. Nous pouvons obtenir, par les données de la FFSA, une distinction entre ces deux types de contrats, alors que c'est impossible avec les comptes nationaux.

Nous ne pouvons pas, par exemple, comparer le montant des réserves techniques d'assurance aux actifs des ménages.

Ces non-correspondances entre données issues de diverses sources donnent parfois lieu, chez les utilisateurs, à des manifestations d'incompréhension.

Jean CORDIER, Banque de France

Le problème réside dans le processus d'élaboration du TOF. Lorsque l'on dispose de deux sources différentes, la préférence revient à celle dont la qualité apparente est la meilleure. L'évaluation de la qualité des sources est parfois difficile et nécessite alors un travail de longue haleine. Le travail d'arbitrage est parfois difficile devant deux sources imparfaitement concordantes et de qualité respective fragile.

Jean-Paul POLLIN, Président

Comment envisagez-vous de procéder ? Connaissez-vous vos besoins (sources et moyens) ou devons-nous constituer un groupe de travail ?

Marc-Alain BAHUCHET, Banque de France

Mon service élabore les comptes nationaux. Le groupe de travail européen sur les comptes financiers voit actuellement le règlement obligeant les pays à transmettre annuellement leurs données de comptabilité nationale. Les voies d'amélioration de cette transmission répondent en partie aux préoccupations des utilisateurs.

Il est tout d'abord envisagé de raccourcir le délai de transmission de neuf mois à trois mois. Cela peut sembler long pour les utilisateurs mais cela constitue pourtant déjà un défi conséquent pour certains pays, d'autant plus que les statistiques demandées seront plus complètes.

Désormais, des comptes de réévaluation individualisés devront être fournis. Un précédent intervenant faisait état d'un comportement singulier des écarts entre flux et encours. L'explication tient au fait que les effets de changements de volumes et les accidents statistiques s'y retrouvent. Un compte de réévaluation spécifique est ainsi envisagé et la réévaluation sera donc plus facilement utilisable.

Concernant la ventilation des agents et des opérations, les États membres recherchent actuellement une nomenclature commune qui permette à chacun de tenir les délais de trois mois.

Les qui à qui constituent le point le plus délicat. Il est prévu de transmettre les demandes à Eurostat. Eurostat envisage de regrouper les données des institutions financières (banques et assurances), ce qui rendra malaisée leur utilisation par les économistes.

En entendant les utilisateurs s'exprimer, j'ai été rassuré car j'ai constaté que leurs préoccupations correspondaient aux orientations communautaires, à ceci près qu'un processus européen est nécessairement long.

Jean CORDIER, Banque de France

La problématique des banques et assurances n'est pas d'ordre méthodologique ; elle tient à la mise en place d'un *reporting*. Les intervenants potentiels sont multiples :

- l'INSEE pour les registres et les statistiques d'entreprise ;
- la Banque de France pour les comptes financiers ;
- les opérateurs de marché pour certaines informations conjoncturelles.

Si nous avons le soutien de Monsieur Constant, du Comité consultatif du secteur financier, nous pourrions créer une dynamique grâce à un tableau de bord. La constitution de statistiques publiques sur les assurances est un problème récurrent.

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous allons mettre en forme cette préoccupation pour le 17 juin, de façon à produire un avis qui devrait être suivi d'effets sur le moyen terme. Votre suggestion me semble intéressante et réalisable, étant entendu qu'une partie des mesures annoncées par Marc-Alain Bahuchet répond déjà aux demandes des utilisateurs. Nous achevons ainsi cette première table ronde. Je remercie les différents intervenants.

III - L'intérêt d'un accès aux données microéconomiques bancaires

Introduction

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous allons nous intéresser à l'accès aux données microéconomiques bancaires. Nous avons déjà évoqué par le passé ce point sensible mais important au demeurant, pour deux raisons.

Tout d'abord, nous éprouvons des difficultés à réaliser dans le monde financier certains travaux ordinairement pratiqués pour les entreprises. L'accès aux données individuelles est plus difficile dans le cas des banques et assurances que dans celui des entreprises. Les notions de concurrence et de tarification paraissent notamment cruciales. Lors de la fusion Crédit Agricole – Crédit Lyonnais, des travaux d'universitaires ont été exhibés, prouvant ainsi que le thème de la concurrence interbancaire n'était pas aussi sensible qu'il n'y paraissait. Il semble également que ces études (probablement réalisées à partir d'une base privée) ont pesé dans la décision. Il est regrettable à cet égard de ne pouvoir effectuer de contre-expertise. Pour la connaissance fondamentale comme pour la politique envers le monde bancaire, il serait utile de mener de tels travaux.

La régulation bancaire est également source d'intérêt : l'un des trois piliers de l'accord de Bâle 2 est la discipline du marché, ce qui présuppose la transparence. Une transparence accrue des prises de position des divers acteurs bancaires contribuera certainement à accroître la stabilité du système.

Je me souviens que Monsieur Lang nous avait déconseillés d'essayer de progresser dans la connaissance de données internes de la Commission Bancaire. J'ai demandé à Michel Dietsch, qui a eu l'occasion de travailler avec ces données microéconomiques, de nous livrer ce que nous pourrions espérer en tirer. Il a par ailleurs travaillé avec Olivier Jaudoin, l'intervenant de la Commission Bancaire.

Point de vue des utilisateurs

Michel DIETSCH, IEP Strasbourg

Je vais évoquer certains obstacles à l'accès aux données microéconomiques bancaires que je n'ai pas moi-même rencontrés et dont je ne suis pas sûr que d'autres universitaires en ont fait l'expérience. La différence fondamentale avec la table ronde précédente réside dans le fait que les données pertinentes pour l'analyse sont individuelles. Les établissements bancaires sont réglementairement tenus d'en rendre certaines publiques. Les sociétés d'information financière les diffusent alors pour la plupart. Certaines de ces données restent la propriété d'entreprises ou d'organismes publics (Commission Bancaire, Banque de France).

Je me limiterai aux données bancaires, n'ayant pas d'expérience des données concernant les assureurs, bien que je suppose que les problèmes d'accès sont du même ordre. Les données peuvent concerner les banques elles-mêmes ou leurs marchés (crédit, dépôt, épargne...). Les données de marchés regroupent des informations sur les clients des banques (entreprises, ménages...).

Les travaux sur ces données sont de trois types. Tout d'abord, certaines études portent sur l'organisation et la politique industrielle de la banque (mécanisme concurrentiel, performances bancaires). Il existe une vaste littérature sur le rationnement de crédit, et notamment l'accès au crédit bancaire pour les PME et pour les entreprises innovantes. Enfin, il existe des travaux sur la stabilité bancaire et financière, les risques de crédit et les risques de marché.

Les données publiques

Eventail des données disponibles

Pour traiter ces questions, les données publiques disponibles s'obtiennent à titre onéreux. De nombreux travaux académiques et de nombreuses recherches visant à construire des outils opérationnels à destination de l'industrie bancaire et financière sont réalisés à partir de données publiques. Bankscope, une base de données spécifique aux banques, fait ainsi l'objet d'une utilisation fréquente. Thomson Financial fournit également des informations sur les restructurations bancaires.

Peu de données individuelles sont en revanche disponibles pour les marchés bancaires (offre et demande de crédit bancaire, par exemple). Nous disposons de bon nombre de sources d'informations sur la situation financière des clients (niveau d'endettement, entre autres). La base de données Amadeus est à ce titre fréquemment utilisée par les organismes publics. Les travaux les plus récents ont été conduits par la Banque européenne d'investissement et par la Commission Européenne. Nous disposons également de bases de données françaises, comme Diane. Les études sur les entreprises sont donc bien documentées par les sources publiques.

Inconvénients

Ces bases de données présentent néanmoins des inconvénients de deux ordres :

Même si les universitaires parviennent à négocier de fortes réductions de coût des bases de données nécessaires à leurs travaux – voire la gratuité si l'organisme est intéressé par l'étude – ces bases de données sont en général relativement onéreuses.

Ces bases sont dépendantes de leurs sources. Par exemple, il est fréquent qu'une entreprise proche du dépôt de bilan cesse de communiquer son bilan. Les chercheurs doivent donc procéder à des redressements statistiques pour corriger ces lacunes. Les bases de données fournies ne sont par ailleurs pas contrôlées, ce qui n'est pas le cas des bases de données produites par les organismes publics. Elles comportent donc des erreurs.

Les données propriétaires

Les données propriétaires proviennent parfois de sources purement privées. Par exemple, la mise à disposition de la banque italienne Medio Centrale de ses données propres a permis aux universitaires de réaliser de nombreuses études sur le crédit.

L'étude américaine sur les petites entreprises, réalisée par la Small Business Administration et par la Federal Reserve Bank est également mise à la disposition des universitaires, ce qui a permis la réalisation d'études intéressantes sur les relations entre banques et entreprises.

En Allemagne, certaines données concernant les entreprises allemandes sont disponibles. Cela permet de pallier l'absence de publication des comptes de résultats des entreprises.

A l'INSEE, une étude sur les relations entre banques et entreprises a pu être menée grâce à l'accès à des fichiers de clientèle d'une grande banque nationale.

Les données propriétaires détenues par des organismes publics sont généralement exhaustives et contrôlées. Les principales bases de données françaises de ce type sont celles de la Direction des entreprises de la Banque de France (coût du risque, coût du crédit...), et de la Commission Bancaire. La première permet de conduire des études originales et intéressantes. Quant à la seconde, elle est beaucoup plus détaillée que Bankscope, ce qui autorise des investigations plus élaborées.

La plupart des pays européens disposent de bases de données analogues qui permettent d'étudier, par exemple, le risque bancaire ou l'organisation industrielle des banques. Naturellement, ces données sont confidentielles. Par conséquent, leur accès est contractualisé et nécessite une coopération entre le chercheur et le détenteur de l'information. J'ai personnellement expérimenté ce type de collaboration avec la Commission Bancaire. Par ailleurs, des thésards peuvent être admis dans des organismes publics, via des contrats CIFRE. Sans doute un cadre plus rigoureux est-il nécessaire pour gérer ces relations, à l'image du Comité du secret statistique du CNIS, qui analyse régulièrement les demandes d'accès aux données d'enquêtes de l'INSEE ou des ministères.

Jean-Paul POLLIN, Président

Avez-vous accordé des bourses CIFRE à la Commission Bancaire ?

Olivier JAUDOIN, Commission Bancaire

Non, car les sujets proposés ne correspondaient pas à nos préoccupations. Un contrat CIF s'étend par ailleurs sur plusieurs années, ce qui est difficile à gérer. Nous recourons généralement à des compétences externes sur des sujets évolutifs, ce qui est relativement incompatible avec une recherche de thèse.

Jean-Paul POLLIN, Président

Là réside le cœur du problème. Je retiens tout de même de l'intervention de Michel Dietsch sur le fait que les données de la Commission Bancaire se prêtent à des exploitations beaucoup plus complètes que Bankscope. Je laisse à présent la parole à Olivier Jaudoin.

Point de vue des producteurs**Olivier JAUDOIN, Commission Bancaire**

Tout d'abord, rappelons quelques dispositions réglementaires. Le Secrétariat général de la Commission Bancaire est destinataire de données individuelles dans le cadre de sa mission de contrôle du bon fonctionnement du système bancaire et du respect individuel des obligations réglementaires de la part des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Présentation de la base de données de la Commission Bancaire

La Commission Bancaire présente par ailleurs un réel intérêt pour les chercheurs. Je pense que nos bases de données très complètes recèlent des possibilités très étendues, à condition que l'on précise au préalable la nature des besoins.

Notre base de données, la BAFI, date de 1993 et contient des données d'état civil (gérées par une division de la Banque de France assurant la fonction de secrétariat pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) et des données comptables utilisées par la Commission Bancaire mais aussi par les services statistiques de la Banque de France : établissement de statistiques monétaires et de données de balance des paiements (dans ce dernier cas, d'ailleurs, nous communiquons des données agrégées, les données individuelles ne servant qu'à des vérifications). Les données prudentielles sont exclusivement destinées à la Commission Bancaire.

En somme, nos données sont très détaillées et originales. 1 000 établissements de crédits et 200 entreprises d'investissements sont recensés dans la BAFI. Nous disposons de données trimestrielles, pour nos besoins propres, mais également de données mensuelles utilisées pour l'établissement de statistiques monétaires. La gestion de cette base est exercée au niveau du Secrétariat général de la Commission Bancaire.

Accessibilité de la base de données

Les protocoles d'accessibilité sont les suivants :

La Commission Bancaire accède bien entendu librement à l'ensemble de la base.

La Direction des établissements de crédit et des investisseurs financiers a accès aux données d'état civil, étant chargée de leur gestion.

La Banque de France accède à certaines informations non commerciales.

Les données individuelles sont hautement confidentielles. L'article L. 613-20, 1° du Code monétaire et financier, indique que les agents de la Commission Bancaire sont soumis au secret professionnel. Ils ne peuvent diffuser les informations nominatives concernant les établissements sous leur contrôle, sauf cas d'espèce :

- transmission aux instances judiciaires en cas de liquidation d'un établissement de crédit ;
- transmission sous certaines conditions aux tribunaux administratifs ;
- accession aux données pour des parlementaires missionnés par leurs pairs ;
- transmission à des organismes de mission équivalente à la Commission Bancaire, sous réserve de réciprocité.

Canaux d'information

Certaines données relatives au secteur bancaire apparaissent à travers des publications de la Banque de France et de la Commission Bancaire (analyses prudentielles) : rapport annuel de la Commission Bancaire, Bulletin de la Commission Bancaire, analyses comparatives portant sur des groupes homogènes ou des catégories juridiques d'établissements. Nous espérons être prochainement en mesure de diffuser ces publications sous forme dématérialisée.

Nous diffusons également des informations individuelles au sein des comptes annuels des établissements de crédit. Ces documents très synthétiques regroupent les données des rapports annuels publiés par les établissements de crédit. Nous espérons également pouvoir les mettre en ligne.

Michel Dietsch a mentionné d'autres canaux d'informations.

On peut notamment mentionner l'information détenue par les établissements eux-mêmes. Les informations demandées aux établissements de crédit dans leur communication financière sont de plus en plus exhaustives, en particulier sur l'exposition au risque. Nous avons évoqué la réforme de Bâle.

Citons également l'application des normes IASB, qui prévoient une information plus détaillée en annexe aux comptes annuels. En France, le Comité de la réglementation comptable suit ce mouvement : il a prévu, dans le règlement 2002/2003 portant sur le risque de crédit, des informations détaillées sur l'exposition au risque de crédit. Des recommandations peuvent être émises par la COB et/ou par la Commission Bancaire pour une meilleure information des tiers, par l'intermédiaire d'informations plus détaillées, portant notamment sur l'exposition au risque.

Les universitaires peuvent également travailler sur des données agrégées. Nous sommes fréquemment destinataires de demandes de précisions concernant le secteur bancaire. N'étant pas un organisme d'information, mais de contrôle, nous y répondons dans la mesure du possible, c'est-à-dire si la réponse ne réclame pas des moyens démesurés. En règle générale, nous renvoyons le demandeur à des publications.

Accessibilité des données individuelles

Avec une autorisation des intéressés, il est possible d'accéder aux données individuelles les concernant. Ainsi, les associations professionnelles demandent couramment des accès aux données individuelles de leurs adhérents pour leurs besoins propres. Une étudiante a réussi à obtenir une autorisation d'accès d'une soixantaine d'établissements bancaires pour réaliser un mémoire.

Les accords de partenariat sont un autre moyen d'accéder aux données. Monsieur Dietsch a profité de ce dispositif. Généralement, nous fournissons des données agrégées ou éventuellement quelques données individuelles en cas d'anomalie sur la base (dans ce cas, elles sont rendues anonymes). Travailler sur les données individuelles reste possible mais n'est pas indispensable. Nous ne répondons aux demandes de partenariat que pour les projets qui correspondent à nos préoccupations. Nous sommes également exigeants sur le niveau d'expertise. Le demandeur doit par ailleurs accepter de travailler en symbiose avec nos équipes. Bien entendu, l'utilisation du travail réalisé grâce à notre collaboration fait l'objet d'une concertation préalable. En effet, nous restons propriétaires des données. Nous désirons poursuivre ce type d'expérience à condition, une fois encore, que le projet nous intéresse.

Débat

Jean-Paul POLLIN, Président

En substance, vous confirmez l'intérêt de vos données, beaucoup plus riches que les données publiques.

Jean CORDIER, Banque de France

Nos données utilisées pour les statistiques monétaires sont régies par le règlement 2533/98 du 23 novembre 1998 relatif à la collecte d'informations statistiques par la BCE. L'article 8 expose les diverses contraintes de confidentialité : la BCE est destinataire exclusive de ces données. Il est cependant possible de les communiquer à des fins de recherche scientifique à condition qu'elles ne soient pas directement identifiables. La BCE a par ailleurs émis une orientation à l'intention des banques centrales nationales (ECB/1998/NPE28 du 22 décembre 1998, article 4) : il s'agit de restrictions d'accès aux parties tierces. La Banque de France a demandé une expertise juridique de ces règlements, qui semblent soumis à une interprétation variable selon les pays.

Jean-Paul POLLIN, Président

Quel est le rapport avec les données individuelles de la Commission Bancaire ?

Jean CORDIER, Banque de France

Ce sont deux réglementations différentes. Lors de la constitution de la base BAFI, la Banque de France a conçu un mode de collecte original, permettant aux banques d'effectuer presque toutes leurs déclarations auprès du même interlocuteur. Néanmoins, les données ainsi collectées ne répondent pas nécessairement aux mêmes dispositions réglementaires.

Jean-Paul POLLIN, Président

Les données dont vous disposez sont de nature semblable.

Jean CORDIER, Banque de France

Pour partie seulement. S'agissant des statistiques collectées pour le compte de la BCE, je suis assujéti au droit européen.

Olivier JAUDOIN, Commission Bancaire

La Banque de France a établi ce système de collecte pour ses besoins propres. La Commission Bancaire est munie d'un simple droit d'accès à certaines données. Les données de *reporting* financier restent la propriété de la Banque de France. Nous n'utilisons quasiment pas les données mensuelles, par exemple.

Jean-Paul POLLIN, Président

Peut-on assimiler ces données à des documents administratifs, Monsieur Lang ?

Gérard LANG, INSEE

Je ne vais pas me prononcer sur la nature juridique de la Banque de France ou de la Commission Bancaire. Elles sont cependant également soumises à la loi de 1979 sur les archives : elles exercent une mission de service public financée sur des fonds publics et, par conséquent, la République Française est propriétaire de leurs données. Ces institutions sont réputées dépositaires de ces données pour la durée de leur mission. Elles sont ensuite obligées de les proposer aux Archives de France.

Jean-Paul POLLIN, Président

Qu'entendez-vous par « ensuite » ?

Gérard LANG, INSEE

La loi ne spécifie pas de date spécifique. Pour notre part, nous proposons nos données aux Archives nationales trois ou quatre ans après leur collecte, lorsque nous estimons que nous en avons achevé l'exploitation pour nos besoins propres.

Je rappelle également que les données des Archives nationales deviennent accessibles au public après trente ans. Il est donc théoriquement possible d'effectuer des recherches à partir des données bancaires datant de plus de trente ans.

La procédure consistant à demander à tous les dépositaires des données une autorisation de mise à disposition du public est admirable sur le plan déontologique mais demeure attaquable sur le plan juridique, le secret professionnel n'étant pas levé par l'autorisation du dépositaire.

Le règlement de 1998 portant sur l'accessibilité des données pour la BCE est complété, en ce qui concerne les données statistiques collectées par les instituts nationaux, par le règlement 831/2002. Ce dernier prévoit que, sous certaines conditions, les données envoyées par les États membres sont accessibles à des fins de recherche scientifique. Le Comité européen du secret statistique est réputé compétent pour examiner les demandes (la BCE y est représentée). Nous sommes en train de mettre en place ces procédures.

Je signale par ailleurs que l'anonymat des données devient sans objet dès lors que l'entreprise dépasse une certaine taille. Il est toujours possible, à condition d'y consacrer les moyens nécessaires, d'identifier l'entreprise.

Yvonick RENARD, MEDEF

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre de la loi de 1951 sur la statistique à moyen terme. Plusieurs informations évoquées y sont étrangères. Elles ont un statut spécifique, mis à part la question relative aux archives évoquée par Monsieur Lang. Les travaux statistiques n'ont pas vocation à étudier les données individuelles : celles-ci ne sont que des intermédiaires. Comparer les données de deux réseaux bancaires n'est pas un travail statistique.

Le droit national et communautaire inclut également une disposition sur la finalité : les organes de contrôle accèdent à des données particulières. Toutefois, dans le cas d'un partenariat (question évoquée par Monsieur Jaudoin), il ne saurait être question de réciprocité. Si les fichiers administratifs sont accessibles à des fins de recherche, dans le cadre du règlement de 1986, il n'en est pas de même pour les organismes de contrôle, ce qui est un obstacle pour l'uniformité du progrès. Je pense que les canaux d'information doivent rester distincts, même si cela implique d'interroger plusieurs fois les entreprises pour obtenir la même information.

Christian PETIT, CGT

Je m'étonne que l'on n'ait pas cité la circulaire du Premier ministre du 14 février 1994 sur la diffusion des données publiques, qui encourage toutes les personnes publiques à diffuser autant que possible les données qu'elles collectent. L'INSEE, l'IGN ou Météo France ont largement diffusé leurs données, dans des conditions d'accessibilité et de tarification conformes à la circulaire. La Banque de France, récemment considérée comme une personne publique par le Conseil d'Etat, ne devrait pas échapper à cette règle.

Récemment, le fichier des taxes foncières est devenu disponible, grâce à un accord entre le Ministère des finances et l'INSEE. Grâce à ces données et à l'enquête de la Banque de France sur les crédits nouveaux à l'habitat, il est possible d'obtenir un état de la situation de l'immobilier en France, ce qui autorise à contrôler les aménagements fonciers. Il est regrettable de ne disposer que d'une partie de l'information. Par exemple, les données sur le crédit à l'habitat sont intégrées dans les statistiques de dépôt de crédit, les statistiques de portefeuille immobilier et les statistiques de crédit nouveau à l'habitat.

Au nom de la CGT, je propose trois orientations :

éclairer la compréhension locale des décisions impliquant l'équilibre des bassins d'emploi, c'est-à-dire relier l'économie réelle et la sphère financière ;

proposer des données toujours anonymes mais locales ;

collecter des données sur les coûts et la tarification des moyens de paiement (carte bleue, chèques, monnaie fiduciaire).

Christophe TERRIER, Direction du tourisme

Pour la Direction du tourisme, des statistiques locales de consommation nous seraient utiles. Il serait facile d'en constituer avec les données d'utilisation des cartes bancaires mais nous nous heurtons à des problèmes de confidentialité auprès du Groupement des cartes bancaires. Il nous suffirait pourtant de disposer d'agrégats, par département, de dépense et de domiciliation des comptes. Nous avons accès, grâce à des enquêtes de la Banque de France, aux dépenses effectuées par les étrangers en France à l'aide d'une carte bancaire.

Mireille BARDOS, Banque de France

Vous pouvez demander à l'organisme gestionnaire des données individuelles de vous fournir les statistiques qui vous sont utiles, sans pour autant demander un accès aux données individuelles.

IV - Les statistiques des échanges de services et des investissements directs à l'étranger

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous abordons à présent la troisième table ronde, qui concerne deux questions : les statistiques d'échanges de services et les investissements directs à l'étranger. Un utilisateur et un producteur interviendront sur chacune d'elles.

Point de vue des utilisateurs sur les échanges de services

Isabelle RABAUD, Université d'Orléans

Les services représentent plus des trois quarts de l'emploi et de la valeur ajoutée dans les grands pays industrialisés. Le poids des services dans les échanges est pourtant de seulement 20 %. Une raison en est que tous les services ne sont pas échangeables, et une autre, que l'implantation locale est préférable à l'échange international pour desservir un marché étranger : cela permet d'entretenir la réputation et d'établir un contact physique entre le prestataire et son client. La prestation de service à l'étranger s'accompagne ainsi fréquemment d'une présence temporaire dans le pays, voire d'un investissement direct.

Nomenclature des échanges de services

Malgré tout, les données statistiques d'échanges de services sont importantes. Jusqu'à la mise en place des recommandations du cinquième manuel de balance des paiements du FMI, au milieu des années 1990, les échanges de services étaient généralement regroupés en trois postes : transports, voyages, autres services. Le FMI considère désormais 13 catégories de services :

- transports aériens ;
- transports maritimes ;
- autres transports ;
- voyages ;
- communication ;
- construction ;
- assurance ;
- services financiers ;
- services informatiques et de télécommunication ;
- redevances et droits de licence ;
- autres services aux entreprises ;
- services culturels ;
- services fournis aux administrations publiques.

Dès le milieu des années 1970, la France avait mis en place une déclinaison plus fine que ce que préconisait le FMI.

Problématiques nouvelles pesant sur le système statistique

Les données d'échanges de services étaient établies à l'aide des déclarations par les banques françaises des règlements à l'étranger de leurs clients. Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2002, un seuil d'exemption de 12 500 euros a été spécifié. Cela peut sembler faible au vu de l'importance des flux financiers mais cela reste élevé pour les échanges de services, de nombreuses transactions portant sur de faibles montants, notamment pour les voyages. La mise en circulation de la monnaie fiduciaire européenne a par ailleurs supprimé une source statistique concernant les échanges touristiques car les cartes bancaires ne recouvrent que 30 à 40 % des flux financiers.

Il apparaît donc crucial de trouver de nouvelles sources d'informations sur les services. Dans ce dessein, une enquête auprès des ménages et une enquête aux frontières ont été aménagées pour compléter respectivement les statistiques sur les dépenses des Français à l'étranger et sur les dépenses des étrangers en France. Cet effort est d'autant plus légitime que certains pays voisins de la France (dont l'Allemagne et les Pays-Bas) ont établi d'autres priorités.

La volonté européenne d'alléger les déclarations des banques nécessite par ailleurs de modifier le processus de collecte des données, en augmentant la part des enquêtes auprès des entreprises. Le décret et l'arrêté du 7 mars 2003 encadrant les relations financières avec l'étranger permettront de déterminer les entreprises déclarant directement à la balance des paiements selon un seuil d'un million d'euros d'échanges de services effectués et non uniquement à partir des échanges de marchandises.

Souhaits des utilisateurs

Nous souhaiterions que les données d'échanges de services soient rétropolées : pour certaines catégories, comme les services en informatique et télécommunications, les données ne sont disponibles qu'à partir de 1995.

Au niveau européen, une distinction entre voyages touristiques et voyages d'affaires est souhaitée, ainsi qu'entre les services informatiques et ceux de télécommunications, toutes choses égales par ailleurs (ventilation géographique notamment).

Point de vue des producteurs sur les échanges de services

Claude PEYROUX, Banque de France

L'état des lieux a déjà été dressé par Isabelle Rabaud.

J'aimerais vous préciser l'évolution du contexte européen, de manière à éclairer les modifications du système de collecte français. Des choix ont été effectués en 1999, afin d'anticiper les conséquences de l'avènement de l'euro sur les sources statistiques. Je livrerai ensuite des informations concernant l'agrégat « autres services », le troisième en volume dans la balance des paiements.

La part des services dans la balance des paiements

Les données d'échanges de service de la balance des paiements concernent les services importés et exportés. Nous sommes sur le point de publier le solde des échanges de services en 2002 : +19 milliards d'euros, soit 70 % du solde des transactions courantes et près du double de l'excédent d'échanges de biens (10,2 milliards d'euros). Depuis pratiquement trois ans, les échanges de services présentent un excédent supérieur à celui des biens. Les services apportent donc une forte contribution à la balance commerciale de la France. Les voyages, les transports et les services aux entreprises sont les principaux contributeurs de l'excédent en échanges de services.

Près d'un tiers des recettes des services provient des voyages (contre environ 20 % pour les transports et 20 % pour les services aux entreprises). Les dépenses sont approximativement équilibrées entre ces trois postes (20 à 25 % du total des importations de services pour chacun). Ces statistiques illustrent l'importance croissante des services dans l'économie française.

Le contexte européen

Eurostat a initié tous les règlements en matière d'échanges de services dans la balance des paiements. Depuis la constitution de la Banque centrale européenne, la concertation s'est fortement accélérée au niveau européen en vue d'aboutir à une méthodologie uniforme. Le cinquième manuel du FMI a été adopté par la BCE. Cette dernière est compétente pour la méthodologie, les comptes financiers et les revenus tandis qu'Eurostat a reçu compétence pour les transactions courantes et les mouvements de capital. Eurostat est ainsi notre interlocuteur naturel pour les échanges de services.

Comme Jean Cordier l'a rappelé, plusieurs règlements européens ont été édictés de manière à encadrer le mode de calcul de la balance des paiements. Parallèlement, les banques centrales nationales ont été assujetties à des normes de qualité concernant les indicateurs de balance des paiements fournis à la BCE, cette dernière devant agréger l'ensemble de ces données pour constituer une balance des paiements européenne. Cet objectif a été atteint en 2002.

Une pression croissante sur les producteurs de statistiques

Je reviens à présent sur un défi évoqué par l'intervenante précédente. Les comptes nationaux, confrontés à la nécessité de fournir des comptes nationaux trimestriels, font face à un défi permanent, comme tout statisticien : un accroissement de la qualité. Nos utilisateurs et surtout la BCE réclament un plus grand niveau de détail sectoriel et géographique. Une balance des paiements éclatée en près de 200 pays nous est demandée, comme il est d'usage pour les échanges internationaux de biens. Parallèlement, la demande porte sur une accélération de la production. Nous parvenons aujourd'hui à fournir des données trimestrielles de très bonne qualité en 35 jours.

Nous sommes confrontés à la volonté permanente d'allègement de la charge statistique pour les contributeurs d'informations, dont les principaux sont les entreprises et les banques. Les banques privées fournissaient aux banques centrales nationales une information très riche mais qui leur coûtait. La profession bancaire a utilisé la volonté publique de réduire le coût des transactions bancaires intra-communautaires pour demander un allègement de la charge statistique.

Nécessité de recourir à des enquêtes

Cette réclamation a abouti à l'instauration d'un seuil d'exemption de 12 500 euros en janvier 2002. Nous avons ainsi perdu environ 8 % des informations fournies par les banques. Nous sommes parvenus à un consensus avec la profession bancaire : nous nous orientons vers une déclaration effectuée par chaque agent économique pour ses propres opérations. Les banques ne seront alors plus contraintes de déclarer les opérations effectuées pour le compte de tiers. La seule exception à ce système concernera les titres, car les conservateurs de titres détiennent l'information. Il s'agit pour la plupart de banques. Le système de collecte statistique basé sur les règlements sera donc complètement bouleversé : les enquêtes deviendront incontournables.

Les enquêtes se justifient également d'un point de vue pécuniaire : elles sont moins onéreuses qu'une collecte exhaustive, à la fois pour les entreprises et pour les organismes destinataires. Nous nous orientons donc vers une collecte statistique, laquelle permettra de différencier les informations trimestrielles des informations annuelles. Il s'agira d'une collecte statistique raisonnée et non plus d'une collecte exhaustive réglementée (laquelle permettait une ventilation très large).

La négociation à ce sujet a été acharnée. Tous les producteurs de statistiques se sont dressés contre la BCE, l'initiatrice de la plupart des demandes. La BCE réclamait notamment un plus grand niveau de détail, à la fois par lieu géographique et par type de service, tout cela pour des délais inchangés, cela va de soi. Des discussions sont en cours à propos des FATS (un sous-produit de la balance des paiements). Un règlement spécifique sur la balance des paiements est prévu. Les demandes de ventilation accrue en termes géographiques et sectoriels sont incompatibles : il est nécessaire d'arbitrer entre les deux.

Réponses face à l'arrivée de l'euro fiduciaire

En France, la perspective de l'arrivée de la monnaie fiduciaire européenne était étudiée depuis 1998. Lorsqu'un touriste de la zone euro utilise de la monnaie fiduciaire pour acheter un service de tourisme, il est désormais impossible de déterminer s'il est étranger. Nous avons recherché, en collaboration avec la Direction du tourisme, des palliatifs à cet inconvénient. Nous nous sommes appuyés sur deux dispositifs, concernant respectivement les recettes (visiteurs étrangers en France) et les dépenses (touristes français à l'étranger). Il s'agissait de deux enquêtes réalisées à la charge de la Direction du tourisme, auxquelles nous avons ajouté un volet sur les dépenses.

La première est effectuée sur un panel représentatif de la population française : nous demandons aux Français partis en voyage à l'étranger de livrer le montant de leurs dépenses à cette occasion.

Nous avons également retravaillé l'enquête aux frontières. Nous interrogeons les touristes étrangers quittant la France sur la durée de leurs vacances et sur la nature et le montant de leurs dépenses.

Ces deux enquêtes présentaient des lacunes. La première enquête (enquête SDT) traduisait improprement les voyages d'affaires, le panel n'étant pas représentatif. Nous avons donc rajouté un volet spécifique. Concernant l'enquête aux frontières, nous lançons un appel d'offres avec la Direction du tourisme à partir du lundi 26 mai pour améliorer la qualité de nos statistiques.

Mesure des échanges de service des entreprises

Nous avons sélectionné un groupe d'entreprises en vue de recueillir mensuellement le montant de leurs échanges de services et de revenus. Ces entreprises sont représentatives de 80 % des types d'échanges de services. Pour rendre compte des échanges de services des petites entreprises, nous avons prévu une enquête trimestrielle et annuelle. Nous disposerons au total d'une base de données représentative de l'ensemble des échanges de services. Ce double dispositif nous permettra de satisfaire les demandes de la BCE et d'appréhender tous les types d'échanges de services.

La mise en œuvre du dispositif est prévue pour janvier 2004. Nous travaillons actuellement à un référentiel d'entreprises entretenant des relations internationales en matière de services. Nous en extrairons un échantillon, vraisemblablement à la fin de l'année 2004. Après les tests nécessaires, nous proposerons un système d'enquêtes au CNIS. Nous envisageons une inauguration du système opérationnel en janvier 2006.

Nous avons sélectionné 230 entreprises représentatives de 80 % environ des échanges de services sur les principaux postes pour lesquels la BCE nous réclame des données, ces données alimentant par ailleurs le dispositif de production de données comptables nationales et répondant à la demande des utilisateurs.

Débat sur les échanges de services

Yvonick RENARD, MEDEF

Je remarque que le fait de collecter l'information directement auprès des entreprises améliore peut-être la qualité des données recueillies mais élargit considérablement le champ des enquêtés, qui passe de quelques centaines de banques à plusieurs centaines de milliers d'entreprises.

Christian PETIT, CGT

Il serait souhaitable d'améliorer les données sur la composition des groupes. Beaucoup d'échanges ont lieu au sein des groupes. Il s'agit de déterminer si l'on doit enquêter auprès de la tête de groupe ou de chacune de ses composantes.

Christophe TERRIER, Direction du tourisme

Je rappelle tout d'abord à l'intention d'Isabelle Rabaud que le tourisme inclut les voyages d'affaires.

Au sujet des cartes bancaires, signalons que leur usage est plus ou moins répandu selon les pays. Les Allemands, par exemple, sont très attachés à la monnaie fiduciaire.

Le fait de recourir désormais à des enquêtes pour reconstituer les données de la balance des paiements sur le tourisme rendra inaccessibles les achats exceptionnels, comme celui d'un émir qui achèterait toute la production des diamantaires de la Place Vendôme. Nous n'aurons plus accès qu'au comportement du touriste moyen et le niveau global des échanges nous échappera. Cela nous contraindra à effectuer ensuite des redressements statistiques.

Claude PEYROUX, Banque de France

La prise en compte des groupes est fondamentale, à la fois pour les échanges de services et les FATS que pour l'analyse des comportements intra-groupes aux niveaux européen et mondial. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'INSEE à ce sujet.

Raoul DEPOUTOT, INSEE

J'ai travaillé à la Division des échanges extérieurs. Il est troublant d'entendre des observations sur les sources biaisées lorsque l'on se souvient des asymétries inconciliables qui existaient entre les informations émanant de chaque pays.

J'ai également travaillé sur les échanges internationaux de services. En France, il s'agit pour l'essentiel de recettes de tourisme. Les recettes de transport sont dues au fait que nous enregistrons en FAB-FAB. Si nous considérons le prix au départ de l'usine ou le prix acquitté au transporteur, la balance commerciale française ne serait certainement pas excédentaire.

Je signale enfin que la plupart des services du poste « autres services » concerne des services dérivés de l'industrie. Restons donc prudents sur l'image de la France qui exporte et qui génère des excédents de service.

Christophe TERRIER, Direction du tourisme

Sauf pour le tourisme !

Jean-Paul POLLIN, Président

Isabelle Rabaud a-t-elle trouvé des réponses à ses préoccupations ?

Isabelle RABAUD, Université d'Orléans

Dans l'ensemble oui. J'aimerais répondre à Raoul Depoutot que, s'il est vrai qu'une grande partie des services est dérivée de l'industrie, il faut tenir compte du mouvement d'externalisation.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je constate que nous nous éloignons de la prospective. J'ai peine à situer cette discussion dans le cadre du programme de moyen terme. Vous avez indiqué que vous changiez de méthode d'approche et que vous aviez enclenché les programmes correspondant à vos nouvelles orientations. Si la représentante des utilisateurs estime que votre nouvelle méthodologie répond à ses préoccupations, tout va pour le mieux. Je m'interroge au sujet des questions qui resteraient sans réponse.

Claude PEYROUX, Banque de France

A mon sens, la principale problématique qui demeure est l'analyse des échanges intra-groupes. La notion de groupe européen ou mondial constitue un puissant levier d'analyse économique.

Nous nous attacherons par ailleurs à limiter la dégradation de la qualité des données consécutive à l'évolution qui nous est imposée.

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous abordons à présent la dernière partie de cette table ronde.

Point de vue des utilisateurs sur les investissements directs à l'étranger

Lionel FONTAGNÉ, CEPII

Mon exposé s'inscrit dans la perspective du moyen terme. La France exporte, il est vrai, principalement des services de tourisme. Tout dépend toutefois du mode de calcul. En effet, l'essentiel des services est délivré par le biais d'un investissement direct.

Etat des lieux des statistiques d'investissements directs

Les statistiques sommaires dont nous disposons sur l'activité des filiales et leurs exportations montrent un progrès rapide de ce poste au sein du commerce international, un progrès plus rapide que celui des exportations de biens et des exportations de services.

Nous disposons pour l'instant de statistiques d'investissements directs, dont nous essayons d'améliorer la qualité. Il s'agit pour nous d'un indicateur d'attractivité, ayant cependant le double inconvénient d'être soumis à une évolution cyclique et d'être mal compris du grand public. Au-delà des opérations en capital, les opérations financières entre affiliées sont assimilables à des investissements directs.

Les statistiques d'IDE (investissements directs à l'étranger) sont rapidement disponibles et de qualité croissante. Elles sont comparables d'un pays à l'autre. Toutefois, dans les différentes bases, il manque toujours une dimension lorsque l'on désire effectuer une comparaison, ce qui est très perturbant pour l'analyse économique.

Parmi les difficultés insolubles, car intimement liées aux IDE, j'ai déjà indiqué le caractère cyclique de ces statistiques dès lors que l'on raisonne en termes de flux. Signalons également la problématique des fusions et acquisitions, dont toutes ne sont pas considérées comme des IDE (par exemple, les acquisitions effectuées par le truchement d'une filiale non-résidente). De plus, il existe généralement un délai important entre l'annonce d'une fusion ou acquisition et sa réalisation, certaines fusions étant

même annoncées sans jamais être concrétisées. Enfin, depuis 1996, nous avons inclus les flux à court terme entre affiliées dans les IDE, conformément au cinquième manuel, ce qui n'a fait que renforcer la cyclicité des indicateurs.

Nous devons également réfléchir à propos de la concentration des flux vers certains pays européens. Comment devons-nous traiter les *holdings* présents dans ces pays ? Par exemple, le changement de résidence d'un *holding* est-il assimilable à un désinvestissement ?

Il est nécessaire de déterminer si l'on considère la firme ou le groupe. Si nous essayons de nous rapprocher de la théorie économique, nous devrions pouvoir distinguer groupe, firme et unité de production, ce qui appelle un travail considérable.

Utilité des statistiques d'investissements directs

Les théoriciens de l'économie se désintéressent totalement de la problématique des flux de capitaux, partant du principe qu'il est facile de mobiliser du capital pour les groupes internationaux. La croissance de la filiale à l'étranger peut se financer au moyen du réinvestissement des bénéfices ou de prêts internes au groupe. La notion fondamentale pour la théorie économique est l'activité des affiliées : production, emploi, valeur ajoutée, ventes, exportations et importations. Les FATS constituent à cet égard une solution intéressante, mais qui s'avérera peut-être insuffisante.

Les statistiques des IDE sont au demeurant utiles. De toute manière, nous ne disposerons pas d'autre outil à moyen terme. La ventilation sectorielle des informations correspond généralement à l'activité principale de la maison mère, tandis que les échanges de biens et services sont classés autrement. Si une firme vendant des produits pharmaceutiques crée une filiale commerciale, la maison mère et la filiale seront considérées comme vendant des services ou des médicaments. Il est difficile de corriger les données excepté pour les très grosses opérations.

Souhaits des utilisateurs

Nous aimerions disposer de la ventilation géographique la plus complète possible. Il ne sera pas facile d'obtenir satisfaction sur ce plan puisque l'on se dirige vers un usage généralisé des enquêtes auprès des entreprises.

Nous souhaiterions également que les données de stock soient disponibles plus rapidement.

Dans un monde idéal pour les économistes, les problèmes touchant les statistiques d'IDE auraient été réglés. Notamment, les statistiques émanant de la Banque de France, d'Eurostat, de l'OCDE et de la CNUCED seraient compatibles (elles sont aujourd'hui totalement irréconciliables au point de rendre invalide toute recherche économétrique s'appuyant sur deux sources différentes).

Nous disposons déjà de beaucoup de données sur l'activité des firmes étrangères en France, l'inverse étant plus difficile à obtenir. Nous aimerions pouvoir évaluer l'emploi, la valeur ajoutée, la consommation intermédiaire et l'activité commerciale (import et export) des filiales étrangères d'entreprises françaises.

Jean-Paul POLLIN, Président

J'ai eu le sentiment que tu t'intéressais davantage aux investissements directs étrangers en France qu'aux investissements directs français à l'étranger.

Point de vue des producteurs sur les investissements directs

Dominique NIVAT, Banque de France

Je répondrai aussi bien sur les investissements français à l'étranger que sur les investissements étrangers en France. Les investissements directs comportent une dimension financière, puisque nous mesurons des flux de capitaux, dont je regrette que la théorie économique se désintéresse. Nous sommes soumis à une obligation de constituer une balance des paiements à l'intention du FMI notamment. Nous essayons également de dépasser le cadre des investissements directs et d'appréhender les groupes et leurs activités à l'international.

Réponses aux critiques des utilisateurs

1. Intérêt d'inclure les opérations à court terme

Ces statistiques répondent à une méthodologie éprouvée et stable au niveau international. Lionel Fontagné regrettait que des opérations à court terme soient incluses dans la masse des investissements directs. Cette remarque n'est que partiellement légitime car une partie des opérations donnant lieu à des investissements directs présentent l'aspect d'un flux de trésorerie lorsque le transfert financier se produit. Par exemple, une société française peut alimenter une filiale suisse en trésorerie, laquelle peut ensuite acquérir une participation de plus de 10 % dans une société japonaise. L'opération globale prend ainsi le caractère d'investissement direct à l'étranger.

2. Traitement statistique des asymétries

Lionel Fontagné a soulevé certains défauts des investissements directs ; la BCE en a souligné d'autres. Certains ont d'ailleurs été observés par un groupe de travail du CNIS sur les investissements directs étrangers en France. La question des asymétries concerne, entre autres, les investissements directs. Nous essayons de les réduire au moyen de contacts avec nos partenaires, européens pour la plupart. Nous rencontrons un succès relatif, même si nous n'avons pas établi un échange de données individuelles. Le groupe de travail sur les asymétries d'Eurostat a en outre mis au point un modèle européen de balance des paiements qui devrait éliminer les erreurs au niveau intra-européen en recourant à des techniques de calcul probabiliste. Le modèle doit être présenté au CMFB au mois de juin.

3. La nomenclature

Le problème de nomenclature et celui des *holdings* ont déjà été soulevés par le groupe de travail sur les investissements directs étrangers en France. Il nous faut conserver la capacité de comparer les statistiques européennes d'investissements directs aussi bien que celles d'échanges de services. Nous devons donc nous conformer à des normes européennes, ce qui limite notre liberté d'action. Il est vrai que l'appartenance sectorielle d'une société dépend de son immatriculation NAF : par exemple, Vivendi était une société spécialisée dans la distribution d'eau avant de se développer dans les médias.

4. Ventilation géographique

Il me semble que la ventilation géographique est suffisamment détaillée en France. Nous ne pourrions probablement pas fournir de données plus détaillées à cet égard. En effet, les investissements directs ont tendance à se concentrer sur certains types d'opérations et certains secteurs. Une ventilation plus détaillée nous conduirait à neutraliser les lignes pour préserver la confidentialité des données ou bien aboutirait à des données non-significatives. Nous fournissons spontanément les données concernant une trentaine de pays. Nous pouvons en fournir pour davantage de pays, comme récemment lorsque nous avons fourni des données concernant les futurs accédants à l'Union Européenne.

5. Les holdings

Les *holdings* sont difficiles à traiter. Nous ne pouvons que retraiter les investissements en fonction d'une activité principale supposée. Or un *holding* peut contrôler des entreprises opérant dans des secteurs différents.

Autres problématiques connexes

1. Les FATS

Le rapport du CNIS concernant les statistiques d'investissements directs évoquait « *la nécessité d'articuler les concepts d'investissements directs au sens de la balance des paiements et de la FBCF au sens de la comptabilité nationale.* » Cette opération rendrait accessibles les investissements *green field*.

Nous pouvons trouver un concept approchant en examinant les statistiques de FATS. Les données d'investissements directs ne nous fournissent pas de moyens réels puisqu'il s'agit de flux financiers dont nous ne connaissons pas *a priori* l'utilisation finale.

2. Le principe directionnel

Lionel Fontagné n'a pas mentionné le principe directionnel. Je rappelle que le principe directionnel consiste à classer un investissement en fonction de son initiateur et non, comme nous le pratiquons, en fonction du sens du mouvement : alors que nous considérons un prêt d'une filiale étrangère à sa maison mère en France comme un investissement étranger en France, nous considérerions, selon le principe directionnel, qu'il s'agit d'un désinvestissement français à l'étranger, la maison mère étant censée avoir sollicité le prêt auprès de sa filiale. Le solde des flux financiers serait invariant par ce changement d'approche.

A partir de janvier 2004, nous retraiterons manuellement les opérations de déclarants principaux (les entreprises qui déclarent directement leurs opérations au service confectionneur de la balance des paiements). Nous disposerons en effet d'un dispositif nous permettant de reconstituer l'initiateur d'un flux financier donné. Si la BCE persiste dans sa demande, nous envisageons de modifier le dispositif de collecte : nous devons interroger les déclarants non plus sur l'orientation des flux financiers mais sur l'identité du solliciteur. La modification d'un nombre considérable de codes de collecte sera alors nécessaire.

3. Valorisation des stocks d'IDE

Nous disposons d'un dispositif de valorisation du stock global d'IDE à partir de la valeur de marché. Quant aux données locales et sectorielles, elles sont établies à partir de données comptables. Nous devrions pouvoir fournir à la BCE des données de stocks à valeur de marché par région et par secteur pour les entreprises cotées. Elles pourraient alors être publiées en juin 2004 dans notre rapport annuel.

4. Autres problématiques européennes

D'autres questions sont à l'étude au niveau européen :

- La méthodologie des bénéficiaires réinvestis

Nous considérons les profits dans leur ensemble alors que nous ne devrions sélectionner que le profit opérationnel courant selon la méthodologie du FMI. Corriger cette divergence d'approche impliquerait une nouvelle modification du dispositif de collecte.

- Les « special purpose entities »

En France, ce problème est encore limité du fait du faible nombre d'entreprises concernées et du fait que nous incluons déjà les opérations de ces entités dans les flux d'IDE. D'autres pays européens, comme les Pays-Bas, excluent ces mêmes opérations des flux d'IDE, arguant du fait que les sociétés de ce type implantées aux Pays-Bas sont des sociétés écrans. Des approches divergentes au niveau européen créent des asymétries.

Evolution de la réglementation européenne concernant les FATS

Nature des statistiques actuellement produites

La Banque de France fournit depuis 1997 des FATS (Foreign Affiliate Trade Statistics) à Eurostat et à l'OCDE. On distingue les FATS « inward » (statistiques sur les filiales d'entreprises étrangères en France) et les FATS « outward » (statistiques sur les filiales d'entreprises françaises à l'étranger). Les principales FATS communiquées par la Banque de France portent sur les effectifs, le chiffre d'affaires, le capital social, les importations et exportations de biens et services. Elles sont disponibles pour l'industrie et pour les services. Jusqu'à présent, nous n'élaborions que des statistiques dites « primaires », c'est-à-dire que nous ne tenions compte que des filiales françaises contrôlées directement à plus de 50 % par une entreprise étrangère, et vice-versa. La classification géographique et sectorielle des filiales s'effectue respectivement à partir de la nationalité de l'entreprise contrôleuse et du secteur d'activité de la filiale implantée, pour les FATS inward.

Travaux du groupe de travail européen

Les travaux d'un groupe de travail européen auquel participent l'INSEE et la Banque de France, parrainé par deux directions d'Eurostat (Statistiques d'entreprise et Statistiques de balance des paiements et de données conjoncturelles), devraient aboutir à un règlement européen officialisant et encadrant les FATS, jusque-là communiquées spontanément par les États membres. Il serait

question, pour les FATS inward, de considérer non seulement les filiales directement contrôlées par des sociétés étrangères mais également celles contrôlées indirectement (une société intermédiaire pouvant alors être elle-même résidente). Nous devrions ainsi rattacher chaque société implantée en France au groupe étranger qui les contrôle. En revanche, nous ne devrions pas inclure les filiales contrôlées indirectement par des entreprises françaises avant 2008 dans les FATS outward. Pour l'instant, nous ne possédons aucun répertoire de filiales à l'étranger. Les Américains disposent de ce genre d'informations. Mais actuellement les entreprises françaises ne nous renseignent que sur les entreprises étrangères qu'elles contrôlent directement.

Les variables primaires collectées seraient le chiffre d'affaires, les effectifs, la valeur ajoutée, la FBCF, le montant consacré à la recherche et au développement. Les exportations et importations de biens et services ne figureraient, curieusement, que parmi les variables secondaires. L'INSEE et la Banque de France plaident pour que ces variables accèdent au statut de variables primaires. Le projet de règlement prévoit la fourniture de données confidentielles mais non individuelles à Eurostat, dans le strict respect du secret statistique. Nous essayons d'introduire dans ce projet la transmission de données sur les maisons mères.

L'utilisation du fichier LIFI de l'INSEE nous a permis d'estimer les données de FATS indirectes. Nous nous apprêtons ainsi à répondre aux dispositions du futur règlement.

Projets complémentaires

Collaboration avec la DREE

Nous projetons également de collaborer avec la DREE (Direction des Relations Economiques Extérieures), une entité dépendant du Ministère de l'économie et des finances. Nous établirions avec son aide des statistiques sur les filiales non résidentes. Nous sommes intéressés par les données de l'enquête filiales de la DREE.

Modification du dispositif de collecte

Enfin, nous allons modifier notre dispositif d'enquête sur les stocks d'investissements directs. Cette enquête est traditionnellement conduite par les comptoirs et succursales de la Banque de France. La réorganisation du réseau de la Banque de France ne devrait pas remettre en cause cette collecte. Cette enquête sera étendue, de manière à enrichir les statistiques sur les investissements directs de la balance des paiements, notamment grâce à une interrogation sur la valeur de marché des stocks détenus à l'étranger. Cela nous permettra d'estimer la valeur de marché des stocks détenus à l'étranger. Nous utiliserions par ailleurs cette enquête pour les FATS en y annexant des questions sur les effectifs des filiales étrangères (vraisemblablement celle des filiales directement contrôlées dans un premier temps). Ainsi, la même enquête alimentera à la fois les statistiques d'IDE et les FATS.

Débat sur les investissements directs

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous avons besoin du détail de ces travaux pour les inclure dans les programmes de travail du CNIS. Cette demande vaut pour tous les producteurs et utilisateurs qui ont formulé des propositions.

Raoul DEPOUTOT, INSEE

Je vous renvoie également au débat du 24 avril sur la statistique des groupes. Nous avons accès à des informations sur les activités en France des groupes sous contrôle étranger. L'INSEE dispose de séries temporelles assez longues, les premières enquêtes remontant à 1980. Nous transmettons ces informations à Eurostat. Les contrôles indirects sont inclus dans nos statistiques. Ainsi, nous connaissons le nombre d'emplois sous contrôle étranger en France. Nous avons comparé l'endettement des groupes du SBF 120 au niveau mondial, d'une part, et au niveau français, de l'autre.

Yvonick RENARD, MEDEF

Le fait que l'on se concentre à nouveau sur l'activité réelle de ces groupes me convient tout à fait. Je me réjouis que les groupes se retrouvent au centre de la théorie économique. Un regroupement entre les statistiques d'IDE et de FBCF nous serait grandement utile.

Jean-Paul POLLIN, Président

Un groupe de travail a eu lieu sur les FATS inward. Le travail sur les FATS outward a-t-il été symétrique ? Est-il suffisamment avancé de votre point de vue ?

Dominique NIVAT, Banque de France

Les problématiques paraissent symétriques, mais la collecte statistique ne peut l'être, sauf à constituer une base de données individuelles mondiale. Notre programme de travail devrait épouser les recommandations du règlement européen.

Jean-Paul POLLIN, Président

Sera-t-il suffisamment précis pour que nous n'ayons pas besoin de constituer un groupe de travail sur les FATS outward ?

Dominique NIVAT, Banque de France

Tout dépend du texte définitif. Nous pourrions être amenés à réfléchir sur l'interprétation et la mise en œuvre du règlement.

Claude PEYROUX, Banque de France

Nous procéderons à l'application du règlement puis nous débattrons de nos difficultés respectives. Certaines variables sont obligatoires, d'autres pourraient être utiles : nous pourrions par exemple chercher à appréhender la valeur ajoutée des filiales de groupes français à l'étranger. La collecte des données nécessaires s'annonce difficile, les groupes étant réticents à fournir des informations stratégiques. Nous pourrions alors estimer cette donnée au moyen d'une combinaison de variables préexistantes. Je vous donne rendez-vous dans un an pour faire le bilan de la mise en application du règlement et des difficultés résiduelles. Nous pourrions alors solliciter votre compétence. Cela dit, la situation n'a pas un caractère d'urgence.

Lionel FONTAGNÉ, CEPII

Beaucoup de propositions émises correspondent aux souhaits des utilisateurs. Je demeure inquiet pour les FATS outward car les modes de collecte des FATS sont très différents. L'enquête filiale de la DREE est encore lacunaire. Nous avons cherché à la rapprocher de l'enquête mondialisation, pour un résultat quasi nul. J'ignore si Eurostat pourvoira à l'ensemble des besoins.

Conclusion

Jean-Paul POLLIN, Président

Je remercie tous les participants et en particulier les intervenants pour leur travail de réflexion préalable.